

BUREAUX : RUE NAJIN, 1

ABONNEMENTS : ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 12 fr.; six mois, 23 fr.; Un an, 44 fr. LE NORD DE LA FRANCE: Trois mois, 14 fr.; six mois, 27 fr.; Un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire.

ANNONCES: 20 centimes la ligne Réclamés: 25 centimes — On traite à forfait.

Heures de départ des trains: Roubaix à Lille, 5 45, 7 02, 8 17, 9 47, 11 37, m., 12 24, 1 56, 3 39, 5 11, 6 45, 7 33, 8 32, 9 33, 11 11, s. Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 41, 7 15, 8 43, 10 17, 11 23, m., 1 19, 2 49, 4 58, 5 38, 8 13, 10 22, 11 35. s. Lille à Roubaix, 5 20, 6 55, 8 25, 9 55, 11 05, 12 57, 2 28, 4 40, 5 20, 6 55, 7 55, 9 05, 11 45. Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 08, 6 53, 8 28, 9 41, 11 28, 12 15, 1 47, 3 37, 5 02, 6 08, 7 24, 8 23, 9 24, 11 02. Mouscron à Lille, 6 35, 7 50, 9 22, 11 10, 11 57, 3 13, 4 42, 5 49, 7 02, 9 0

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

PROPRIÉTAIRE-GERANT: A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES: A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Najin, 1; à Lille, chez M. Béghin, Libraire rue Grande-Chaussée; à Paris, chez MM. Havaas, Lafitte-Bullier, à Clie place de la Bourse, S; A Bruzelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

BOURSE DE PARIS	
DU 13 JANVIER	
3 0/0	58 15
4 1/2	84 13
Emprunt 1872 (5 0/0)	93 50
Emprunt 1871	93 50
DU 14 JANVIER	
3 0/0	58 35
4 1/2	84 70
Emprunt 1872 (5 0/0)	93 45
Emprunt 1871	93 40

ROUBAIX, 14 JANVIER 1874

BULLETIN DU JOUR

Si les conservateurs montrent généralement une regrettable apathie, les révolutionnaires, eux, ne s'endorment pas, et aucun souci, aucun travail, aucun soin de leurs affaires privées ne les empêche de s'occuper des affaires publiques; ce qui n'est guère étonnant, du reste, quand on sait que, beaucoup d'entre eux ayant fait de la politique leur carrière, les affaires publiques sont par cela même devenues leurs affaires privées.

Ainsi nous apprenons, par la République française, qu'il y a dans la Haute-Saône un comité permanent qui, sous le nom de comité d'initiative de l'Union républicaine du département, s'occupe dès à présent des élections qui pourront avoir lieu prochainement, et publie un règlement pour le futur comité électoral.

La Commission constitutionnelle s'est réunie hier pour recevoir communication des vues du Gouvernement sur la loi électorale politique.

C'est M. le duc de Broglie qui s'est chargé de ce soin. Il a d'abord demandé une prompt solution, le Gouvernement voulant faire avant le mois d'avril, une loi électorale municipale, laquelle doit nécessairement être mise en harmonie avec l'électorat politique.

M. le vice-président du Conseil a commencé par reconnaître l'insuffisance de la législation actuelle pour réfréner le radicalisme. Il a aussi reconnu que, sous ce régime, l'électorat manquait des garanties de moralité et de sincérité. L'urgence d'une réforme a été également reconnue par lui.

Nous sommes surtout frappés de la raison que M. le vice-président du Conseil a donné à cette urgence: Une loi municipale a-t-elle dit être votée avant le mois d'avril. — Il faut à tous prix que la loi électorale politique soit faite avant la loi municipale, pour maintenir l'unité dans notre système électoral.

La commission constitutionnelle doit donc, ou évoquer l'œuvre de la commission de décentralisation, ou bien la gagner de vitesse.

Ainsi, au mois d'avril prochain notre réforme électorale sera complète.

Passant ensuite aux détails pratiques du système qui a l'approbation du pouvoir, M. le duc de Broglie a déclaré qu'il porterait volontiers à 25 ans l'âge de l'électorat, qu'il admettrait trois ans de domicile, pourvu que ce dernier put être constaté d'une manière plus rigoureuse qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Les moyens de contrôle que le gou-

vernement recommande avec le plus d'insistance sont: L'inscription sur les registres de l'une des quatre contributions directes, ou la production de quittances de loyers.

M. de Broglie reconnaît sans peine que tous les suffrages sont loin d'avoir une égale importance intellectuelle ou morale. Toutefois, il n'oserait pas entrer en lutte avec l'antipathie que l'opinion semble ressentir pour la représentation des intérêts.

Quant au mode de votation, le gouvernement reconnaît les abus du scrutin de liste. — Il n'irait cependant pas jusqu'au vote individuel, mais consentirait à subdiviser les circonscriptions électorales de manière à ce que chacune ne portât que 2 ou 3 noms.

Le pouvoir admet la nécessité d'une seconde Chambre et consent à ce que, pour celle-ci, on renonce absolument à la loi du nombre. — Là, un corps électoral sui generis ferait une large part aux intérêts.

L'Assemblée a commencé hier la discussion générale de la loi sur les maires; elle la poursuit aujourd'hui.

Une dépêche télégraphique de Strasbourg, que nous avons reproduite hier, annonce — et le Journal d'Alsace du 13 le confirme — qu'une grande réunion d'ouvriers a eu lieu dans la journée du 12, à l'hôtel de l'ours-Noir de cette ville, et que le nom du socialiste prussien Bebel y a été acclamé comme celui du candidat que les ouvriers alsaciens devront nommer au Parlement allemand.

Le nom de M. Bergmann, leur compatriote, celui surtout de M. Lauth, ancien maire de Strasbourg, ont été écartés. Ce qu'il faut à ces ouvriers pour les représenter, ce n'est pas, dit la Patrie, un Alsacien, un adversaire plus ou moins convaincu de la Prusse, c'est, paraît-il, un membre de l'Internationale. Nous renonçons à en dire plus long: il est trop facile de tirer l'enseignement qui se dégage de ce triste incident.

L'Union fait suivre de ces très-judicieuses réflexions la lettre de l'ex-impératrice Eugénie à Mgr l'évêque de Troyes.

Nous ne sommes pas juges des raisons de conscience d'un évêque, et quand il s'agit d'un évêque aussi vénérable que Mgr Ravinet, nous sommes assurés que sa conduite d'évêque est au-dessus de la plainte d'une impératrice qui lui rappelle son serment, comme si elle était sur le trône.

C'est ici un signe, entre mille autres, de la confusion où nous sommes.

Quant aux prières réclamées de ce ton, il est à croire qu'elles ont été remplacées par d'autres moins bruyantes, et Mgr Ravinet nous est assez connu pour que nous ayons droit d'attendre que celles-là n'aient pas manqué à celui qui n'est plus; mais ce ne sont pas celles que l'on sollicite avec le plus de piété.

LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Paris, 13 janvier.

La joie des thieristes et des radicaux après le vote du 8 janvier prouve combien il im-

portait de réparer les fautes de cette journée et de reconstituer l'accord de toutes les fractions conservatrices et de celles-ci avec le gouvernement. Cet heureux résultat a été obtenu; il faut le consolider et ne plus retomber dans les négligences qui peuvent avoir des conséquences si fatales pour nos destinées.

M. Audren Kerdrel a obtenu beaucoup de succès par l'élevation et la fermeté de son langage, par la précision avec laquelle il a démontré la nécessité de l'union dans la majorité et, pour les ministres l'obligation de ne pas trop facilement désertir leur poste. Les interruptions inconvenantes de la gauche ont constaté combien les paroles de M. de Kerdrel portaient juste.

Tout le monde, même parmi les adversaires de M. le duc de Broglie, reconnaît qu'il a fait preuve d'une grande habileté et a beaucoup contribué au succès de la journée. Des journaux et des correspondances avaient prétendu que le vice-président du Conseil devait, pour rallier des voix dans le centre gauche, faire des déclarations favorables à la République. Loin de là, M. le duc de Broglie, en réponse à M. Ernest Picard qui a mis le vice-président du Conseil en demeure de proclamer la République, a évité au contraire avec soin d'en prononcer même le nom, ajoutant que les sept ans de pouvoirs confiés au maréchal de Mac-Mahon s'exercent dans les conditions actuelles, suivant le texte même de la loi, et sous la réserve des modifications qu'y peuvent apporter les lois constitutionnelles. Il importe de ne pas oublier ce texte de la loi qui fixe le véritable caractère du septennat et n'est fait, comme l'a déclaré M. le duc de Broglie, qu'une nouvelle trêve des partis. Le terrain légal reste donc libre pour le rétablissement de la monarchie.

Les gauches se sont vivement indignées des rires par lesquels les membres de la droite ont accueilli les noms des signataires de la demande de scrutin secret. Ces noms, ceux de MM Léon de Malleville, Louis La Caze, Christophe, de Pressensac, de Salvandy, Calmon, indiquaient trop clairement une manœuvre dirigée par M. Thiers; mais quand le nom de M. Barthélemy St-Hilaire a été prononcé, oh! alors les membres de la droite n'ont pu y tenir et des exclamations prolongées ont retenti sur tous les bancs de ce côté de l'Assemblée. Il n'y avait là rien de personnellement injurieux pour le traducteur d'Aristote, comme l'a prétendu M. Eugène Pelletan; mais les membres de la majorité se sont indignés de voir les compères de M. Thiers renouveler les ténébères du scrutin secret, scrutin qui, comme l'a dit M. de Kerdrel, est heureusement bien rare dans cette Assemblée, où habituellement on a le courage de ses votes et de sa responsabilité. Notez que dans le scrutin public sur l'ordre du jour motivé par M. de Kerdrel, M. Thiers s'est abstenu de voter.

Parmi les membres de l'extrême droite, MM. Dahirel, le marquis de Francienc et le général Du Temple sont les seuls qui aient voté avec la gauche.

M. Raoul Duval, pendant cette séance, a donné le triste spectacle d'un grand affaiblissement intellectuel. Cet honorable député, qui avait fait mieux espérer de son bon sens et de son talent, paraît tout à fait dévoyé. L'impression qu'il a produite, hier, a été très pénible pour tous ses collègues.

Il n'est pas douteux que la même majorité qui a donné le vote de confiance se retrouvera pour le projet de loi sur les maires. Les préfets ont déjà fait leur travail pour le remplacement des maires radicaux.

P. S. — La commission des lois constitutionnelles a tenu aujourd'hui une très-importante séance, M. le duc de Broglie a exposé l'opinion du gouvernement sur la

loi électorale! Il demande 25 ans d'âge, 3 années de domicile constatées par l'inscription sur le rôle des contributions directes; suppression du scrutin de liste et vote par arrondissement.

La représentation des intérêts dans la seconde chambre.

Le gouvernement voudrait que les lois constitutionnelles fussent votées pour la fin de cette année.

Les spéculateurs à la baisse ont répandu aujourd'hui à la Bourse le bruit que le gouvernement italien voyait avec déplaisir le maintien de M. le duc de Broglie au pouvoir et qu'une guerre était imminente avec la France. Ce sont de pures niaiseries. Il n'y a rien de changé dans les relations entre les deux pays.

DE SAINT-CHÉRON.

A propos de la loi sur les maires, qui est inscrite en tête de l'ordre du jour d'aujourd'hui, nous tenons d'un honorable représentant que, quoi qu'en disent les radicaux, cette loi, qu'ils qualifient de loi d'exception, sera parfaitement accueillie par ceux qu'elle regarde plus particulièrement.

Ainsi, pour ne citer qu'un seul fait, nous avons eu sous les yeux différentes lettres de maires radicaux du département de la Haute-Saône, adressées à l'un de leurs députés, dans lesquelles se trouve cette phrase: « Nous attendons cette loi avec autant plus d'impatience que, souvent, nos électeurs nous poussent, nous forcent à faire des choses que nous ne ferions certainement pas si, investis de nos fonctions par le pouvoir, nous n'avions pas à craindre une non-réélection. » On peut s'assurer, par cette citation, combien cette loi est urgente.

Le Syndicat du commerce de Paris a demandé une entrevue à M. Magne pour lui présenter des observations au sujet de l'impôt sur les effets de commerce.

LE NOUVEAU PORT DE BOULOGNE. — Les journaux de Boulogne-sur-Mer, annoncent que les enquêtes pour l'établissement d'un nouveau port en eau profonde à l'Ouest de Boulogne par les soins d'une société financière anglo-française sont terminées. Le projet va être soumis au conseil d'Etat à très bref délai, de manière à pouvoir être présenté à l'Assemblée nationale dans le cours de la session actuelle. La société anglo-française se plaçant au point de vue de l'insuffisance notoire du port existant, demande à y faire à ses frais les améliorations réclamées par l'extension rapide et continue qu'a prise dans ces derniers temps la navigation à vapeur du passage du détroit comme celle du commerce. Elle ne demande à l'Etat ni subvention ni garantie d'intérêts. Elle lui offre enfin, en outre, garanties, au point de vue des capitaux engagés dans l'entreprise, le concours financier de deux grandes compagnies de chemins de fer anglais intéressées directement à la création immédiate du nouveau port.

ASSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET

Séance du mardi 13 janvier

Peu de monde dans les tribunes.

La salle des séances est à peu près vide quand M. Buffet monte au fauteuil, à deux heures vingt-cinq minutes.

Le procès-verbal de la précédente séance, lu par l'un des secrétaires, est adopté après deux ou trois observations.

Plusieurs honorables déposent des projets de loi d'intérêt local.

Feuilleton du Journal de Roubaix DU 15 JANVIER 1874

LE SERMENT

SOUVENIRS D'UN MÉDECIN MILITAIRE NOUVELLE

Lorsque je me trouve en compagnie d'un de mes anciens camarades qui ont fait avec moi les campagnes du premier empire, je remarque presque toujours que ses récits, embellis par le prestige de l'éloignement, revêtent des couleurs séduisantes qui travestissent étrangement la vérité.

Ils ressemblent aux tableaux de Casanova et de Van der Meulen, dans lesquels les luites les plus meurtrières ont un aspect attrayant. Les morts tombent avec une correction académique, les blessures n'ont rien de choquant pour le regard, la mise en scène est charmante, et l'on serait tenté d'envier plutôt que de plaindre ceux qui vont d'un pas si allégre là où les guide le son du clairon.

Pour mon compte je n'ai jamais pu comprendre cette innocente philosophie de la guerre; je sais admirer les traits d'héroïsme qu'elle provoque, mais je ne suis ni enivré ni ébloui. En reportant ma pensée vers des temps qui sont

bien loin de moi, j'y trouve des souvenirs de joie et des souvenirs douloureux, mais je n'évoque jamais ni les uns ni les autres d'un cœur indifférent et léger.

C'est qu'aussi je n'ai jamais pris part aux horreurs de la lutte, et que, témoin, non acteur dans le drame, je n'ai jamais eu ma part de cette ivresse exaltée qui en dissimule la laideur. Chirurgien militaire, chargé des recommandations, comme le disaient assez dédaigneusement les officiers, je m'efforçais de soulager les souffrances dont j'étais témoin, et je trouvais dans la reconnaissance de ceux auxquels il m'était donné de venir en aide, des satisfactions qui adoucissaient les douloureuses épreuves du métier; je m'applaudissais de n'être pas obligé de m'associer aux haines nationales; je prodiguais indistinctement mes soins aux vainqueurs et aux vaincus, aux amis et aux ennemis.

Cette sollicitude pour toutes les misères qu'il peut soulager, rentre dans les attributions du médecin militaire; cependant les adversaires auxquels elle s'appliquait m'ont bien des fois prouvé qu'ils étaient sensibles à des procédés commandés par l'humanité; dans plusieurs circonstances j'ai dû à ces sentiments de gratitude d'échapper à de graves embarras et même à de terribles dangers; c'est surtout en Espagne que j'en ai fait l'épreuve.

Je faisais partie en 1810 du corps d'armée du maréchal Gouvion-Saint-

Cyr. La guerre avait pris un caractère d'acharnement inouï; le siège de Saragosse n'était qu'un des épisodes de cette lutte sans merci dans laquelle le courage de nos soldats devait s'exercer contre l'opiniâtreté d'un peuple décidé à verser la dernière goutte de son sang pour le maintien de son indépendance.

Ce n'était pas cependant dans les sièges et les batailles rangées que nous perdions le plus de monde, mais dans les petits engagements, dans les embuscades qui attendaient nos soldats aux détours de toutes les routes, à l'entrée de chaque ravin. Coups de poignard, pièges de guérillas, repas empoisonnés, maisons qui s'écroulaient sur les malheureux auxquels elles avaient offert un abri; c'était là des histoires journalières sur lesquelles nos troupes étaient blasées, soit par expérience personnelle, soit par les longues causeries du bivouac. Nous étions à peine maîtres du sol sur lequel nous posions les pieds; nos régiments fondaient en détail, décimés par l'escopette et le stylet.

Un jour je reçus l'ordre de me tenir prêt pour partir avec une colonne que l'on dirigeait vers le village Santa-Lucia, situé au plus épais des montagnes qui hérissent le bassin supérieur de l'Ebre.

Le fameux chef de bande Calouya, qui avait fait un mal horrible aux français s'y trouvait, un avis sûr on avait informé notre colonel; l'audace incroyable des guérilleros semblait tester

sa présence; la veille encore quelques uns de nos hommes avaient été massacrés à une portée de fusil de la ville où nous tenions garnison. Il s'agissait d'assailir à l'improvise nos ennemis dans leur repaire; les mesures étaient bien prises, les instructions portaient qu'il ne fallait pas faire de quartier; un exemple était nécessaire, celui-ci devait être impitoyable.

Des exemples, nous en avions fait beaucoup déjà, à quoi avaient-ils abouti? A joindre une nouvelle série de représailles aux représailles déjà exercées, à communiquer à la guerre ces habitudes de férocité qui reportaient les envahisseurs et les Espagnols vers les époques de barbarie. Pour mon compte j'étais convaincu qu'après avoir fait l'insigne folie d'entrer dans la péninsule, nous aurions dû adopter une autre méthode, mais je n'avais pas de conseils à donner, je n'avais qu'à obéir.

Nous partîmes aux premières lueurs du jour sous la conduite du commandant Burdelot, vieux soldat familiarisé avec la guerre de montagnes, qui se vantait, non sans apparence de raison, que les ruses de l'ennemi ne pouvaient le prendre au dépourvu. Il avait perdu beaucoup d'hommes de son bataillon dans les dernières escarmouches, aussi était-il bien décidé ainsi que les siens à exécuter en conscience ses farouches instructions.

Le village natal de Calouya était situé au milieu des montagnes; les troupes

françaises ne s'y étaient jamais aventurées. Quand, après avoir franchi une lieue environ de plaine, nous nous trouvâmes au pied des premiers massifs, on délibéra sur la route qu'il fallait suivre; il s'agissait de surprendre les Espagnols et de tirer au plus court.

Mais comment se reconnaître au milieu de ce dédale de hauteurs que les pères seuls fréquentaient? Des gorges sans issue s'enfonçaient entre les rochers; des bruyères, des houx et des chènes-lièges rabrougirs hérissaient la pente des montagnes; parfois elles semblaient avoir été brisées en deux par une secousse volcanique et partagées par des crevassees dont le regard ne pouvait atteindre le fond. Rien ne peut donner l'idée de ces sites sauvages qui défont les efforts de l'homme pour les approprier à son usage.

Les indications qui nous avaient été données et que nous croyions très-précises, étaient impuissantes à nous guider. Heureusement nous aperçûmes un berger qui faisait paître ses chèvres sur les flancs du premier massif où elles broutaient l'herbe maigre surgissant entre les fentes des rochers.

Il psalmodiait un refrain monotone et paraissait à peine remarquer notre présence. Interpellé brusquement il approcha, chapeau bas, avec l'attitude d'une profonde terreur.

« Connais-tu, lui dit le commandant, un sentier qui conduise d'ici au village de Santa-Lucia? »